



**Article 16** - Les ordures ménagères et déchets de toutes natures doivent être déposés dans les containers disposés à cet effet rue du port du Canal.

**Article 17** - Les appareils de chauffage, d'éclairage et les installations électriques doivent être conformes aux normes en vigueur, ainsi que les éléments de raccordement entre les dites installations et les bornes de distribution du port.

**Article 18** - En cas de gêne ou de dégradation provoquée sur le bateau par une tierce personne, les usagers sont fortement invités à en informer la gendarmerie.

**Article 19** - Dans le cas où un, plusieurs ou la totalité des éléments constituant les installations flottantes devraient être interdits à l'exploitation ou enlevés pour travaux ou autres raisons, la commune de Chagny devra informer les usagers par la mise en place d'une signalisation adaptée.

#### **DISPOSITIONS DIVERSES**

**Article 20** - Le fait de stationner sur le site du port implique l'acceptation du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

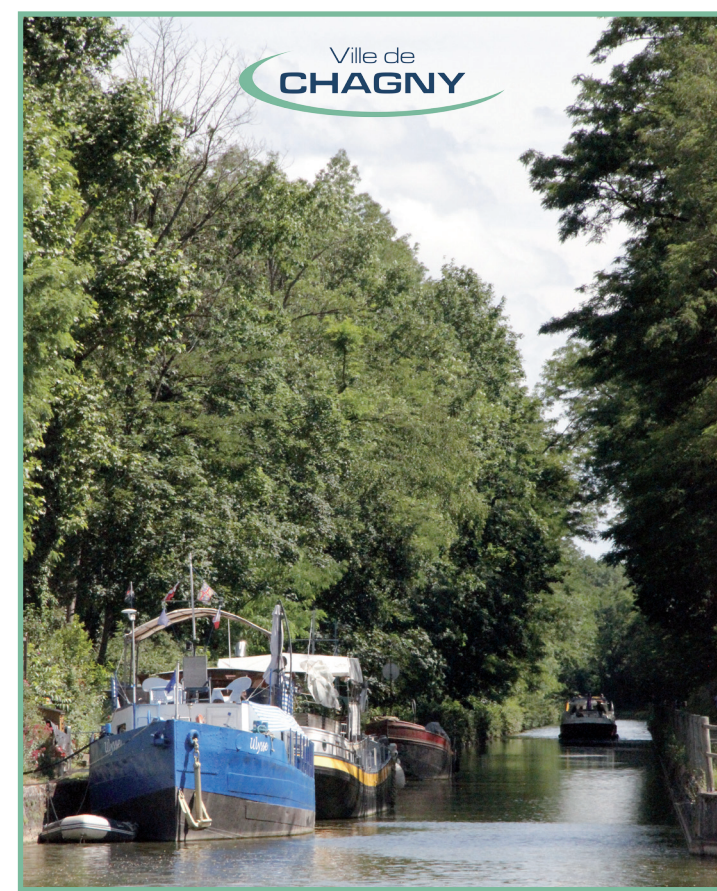
A 5 minutes à pied, le centre ville vous propose de nombreux commerces et services.

Ne manquez pas notre grand marché du dimanche matin, labellisé « Saveurs et savoir-faire de Bourgogne » !



Five minutes walk to town center and many shops.

Do not miss our great market on Sunday morning and discover its flavours and traditional products of Burgundy !



**Bienvenue à la Halte Nautique des Grands Crus**





## RÈGLEMENT DU PORT

**Préambule** - Les plaisanciers sont invités à lire attentivement le présent règlement et à s'y conformer strictement dans le cadre de leur escale au port de Chagny. Le port est mis à disposition des plaisanciers d'avril à octobre.

### CONDITIONS D'ACCÈS

**Article 1** - Les bateaux fréquentant le port doivent en toute circonstance être en règle avec la législation française et les administrations maritimes, fluviales, douanières, fiscales et autres. Ils doivent également respecter les prescriptions de navigabilité et de sécurité en vigueur.

**Article 2** - La vitesse dans le port est limitée à 4 km/h.

**Article 3** - Les bateaux d'une longueur dépassant les 15 mètres ne sont pas autorisés à s'amarrer aux pontons de plaisance. Ils peuvent s'amarrer le long du quai, si disponibilité et après accord du service chargé de la gestion du port.

**Article 4** - L'accès aux pontons est interdit aux non-usagers (sauf secours).  
**Article 5** - Les usagers du port ne peuvent en aucun cas modifier les ouvrages portuaires mis à leur disposition.

**Article 5** - Les usagers du port ne peuvent en aucun cas modifier les ouvrages portuaires mis à leur disposition.

**Article 6** - L'accès aux passerelles est strictement réservé aux usagers. Les pontons doivent toujours être libres de passage et non encombrés de matériel. Les chiens circulant sur les passerelles doivent être tenus en laisse et sous la responsabilité de leur maître. La commune décline toute responsabilité en cas d'accident survenant dans l'enceinte du port.

### CONDITIONS FINANCIERES

**Article 7** - Une redevance forfaitaire de séjour qui couvre l'ensemble des services à quai est instituée. Elle est révisable chaque année.

**Article 8** - Tout défaut ou retard de paiement pourra entraîner l'exclusion du site

### CONDITIONS REGLEMENTAIRES

**Article 9** - L'amarrage des bateaux est possible pour une durée maximale de 48 h. Sur demande particulière et à condition que la conjoncture le permette, ce délai pourra être exceptionnellement prolongé. Sur réservation et sous réserve que les conditions de stationnement le permettent, il peut être donné suite aux demandes d'hivernage.

**Article 10** - Les bateaux en mauvais état ou non entretenus ne sont pas autorisés à stationner au port.

**Article 11** - Les usagers sont tenus de cohabiter en bonne harmonie avec les visiteurs, les promeneurs, les pêcheurs ou tout autre public amené à fréquenter le site.

**Article 12** - Hors ponton, en cas d'affluence au port, l'amarrage avec les plaisanciers est autorisé, sous réserve d'un accord préalable. En aucun cas, la commune de Chagny ne pourra être tenue responsable en cas de litige entre les plaisanciers.

**Article 13** - Les contraventions au présent règlement, le refus d'obtempérer ou tous autres délits concernant la police et la sécurité du port et de ses dépendances sont constatés par un procès-verbal dressé par des agents assermentés qui sont habilités à prendre toute mesure nécessaire pour faire cesser l'infraction (amende, expulsion...).

**Article 14** - Il est défendu :

- d'allumer un feu sur les pontons ;
- de laver voitures, animaux et tous objets sur les pontons ;
- de laver les bateaux avec l'eau potable des bornes ;
- de jeter de la terre, des décombres, des ordures, des liquides ou des matières quelconques sur les ouvrages et dans le port ;
- d'y faire un dépôt, même provisoire ;
- de déverser les eaux usées dans le canal ;
- d'utiliser un groupe électrogène ;
- d'intervenir sans autorisation sur les postes électriques et eau, installés sur les pontons ;
- d'effectuer sur les bateaux des travaux susceptibles de provoquer des nuisances sonores ;
- de se baigner dans le canal.

Toute activité nautique se fait sur la responsabilité des pratiquants.

**Article 15** - Les bateaux ne doivent détenir à leur bord aucune matière dangereuse ou explosive. En cas d'incendie, sur le quai ou dans les zones urbaines voisines, tous les bateaux doivent prendre des mesures de précaution qui leur sont prescrites par la commune. En cas d'incendie à bord d'un bateau, le propriétaire ou l'équipage doit immédiatement prévenir les pompiers de Chagny (☎18 ou 112)

## Conditions de séjour

### ► PARTICULIERS :

**Tarifs d'avril à octobre** - eau, électricité et ramassage des ordures ménagères inclus :

	1 nuit	2 nuits
bateau <15 m.	15 €	22 €
bateau de 15 à 20 m.	20 €	30 €
bateau de 20 à 30 m.	25 €	38 €
bateau de + de 30 m.	30 €	45 €

**Tarifs d'hivernage de novembre à mars** - sur réservation ; eau et électricité non compris :

semaine	50 €
mois	200 €

### ► BATEAUX-HÔTELS :

**Tarifs par nuit :**

sans eau ni électricité	25 €
avec eau et électricité	40 €

A noter : la taxe de séjour, due pour tout usager à partir de 18 ans et d'un montant de 0.20 € par personne, sera comptée à part.

## Accueil :

Nous vous accueillons sur site de 11 h à 12 h et de 18 h à 19 h.

Durant ces horaires, vous pouvez nous contacter :  
du lundi au samedi midi : 06 26 07 03 53 / 06 26 07 03 33  
samedi soir et dimanche : 06 25 04 70 54

## Conditions de séjour

### ► PARTICULIERS :

**Tarifs d'avril à octobre** - eau, électricité et ramassage des ordures ménagères inclus :

	1 nuit	2 nuits
bateau <15 m.	15 €	22 €
bateau de 15 à 20 m.	20 €	30 €
bateau de 20 à 30 m.	25 €	38 €
bateau de + de 30 m.	30 €	45 €

**Tarifs d'hivernage de novembre à mars** - sur réservation ; eau et électricité non compris :

semaine	50 €
mois	200 €

### ► BATEAUX-HÔTELS :

**Tarifs par nuit :**

sans eau ni électricité	25 €
avec eau et électricité	40 €

A noter : la taxe de séjour, due pour tout usager à partir de 18 ans et d'un montant de 0.20 € par personne, sera comptée à part.

## Accueil :

Nous vous accueillons sur site de 11 h à 12 h et de 18 h à 19 h.

Durant ces horaires, vous pouvez nous contacter :  
du lundi au samedi midi : 06 26 07 03 53 / 06 26 07 03 33  
samedi soir et dimanche : 06 25 04 70 54

## Conditions de séjour

### ► PARTICULIERS :

**Tarifs d'avril à octobre** - eau, électricité et ramassage des ordures ménagères inclus :

	1 nuit	2 nuits
bateau <15 m.	15 €	22 €
bateau de 15 à 20 m.	20 €	30 €
bateau de 20 à 30 m.	25 €	38 €
bateau de + de 30 m.	30 €	45 €

**Tarifs d'hivernage de novembre à mars** - sur réservation ; eau et électricité non compris :

semaine	50 €
mois	200 €

### ► BATEAUX-HÔTELS :

**Tarifs par nuit :**

sans eau ni électricité	25 €
avec eau et électricité	40 €

A noter : la taxe de séjour, due pour tout usager à partir de 18 ans et d'un montant de 0.20 € par personne, sera comptée à part.

## Accueil :

Nous vous accueillons sur site de 11 h à 12 h et de 18 h à 19 h.

Durant ces horaires, vous pouvez nous contacter :  
du lundi au samedi midi : 06 26 07 03 53 / 06 26 07 03 33  
samedi soir et dimanche : 06 25 04 70 54



☎ 03 85 47 80 00

## Conditions of stay

### ► INDIVIDUALS :

Rates from April to October - water, electricity and waste collection included :

1 night 2 nights

ship <15 m.	15 €	22 €
ship 15 - 20 m.	20 €	30 €
ship 20 - 30 m.	25 €	38 €
ship > 30 m.	30 €	45 €

Winter rates from November to March - by previous booking; water and electricity not included :

week	50 €
month	200 €

### ► HOTEL BOATS :

Rates by night :

without water nor electricity	25 €
with water and electricity	40 €

Please note: the tourist tax, due for any user from 18 years old and in the amount of 0.20 € per person, will be counted separately.

## Welcome :

We welcome you on site

from 11 am to 12 pm and from 6 pm to 7 pm.

During these hours, you can contact us:

- from monday to saturday at noon:

06 26 07 03 53/ 06 26 07 03 33

- saturday evening and sunday: 06 25 04 70 54



☎ 03 85 47 80 00

## Conditions of stay

### ► INDIVIDUALS :

Rates from April to October - water, electricity and waste collection included :

1 night 2 nights

ship <15 m.	15 €	22 €
ship 15 - 20 m.	20 €	30 €
ship 20 - 30 m.	25 €	38 €
ship > 30 m.	30 €	45 €

Winter rates from November to March - by previous booking; water and electricity not included :

week	50 €
month	200 €

### ► HOTEL BOATS :

Rates by night :

without water nor electricity	25 €
with water and electricity	40 €

Please note: the tourist tax, due for any user from 18 years old and in the amount of 0.20 € per person, will be counted separately.

## Welcome :

We welcome you on site

from 11 am to 12 pm and from 6 pm to 7 pm.

During these hours, you can contact us:

- from monday to saturday at noon:

06 26 07 03 53/ 06 26 07 03 33

- saturday evening and sunday: 06 25 04 70 54



☎ 03 85 47 80 00

## Conditions of stay

### ► INDIVIDUALS :

Rates from April to October - water, electricity and waste collection included :

1 night 2 nights

ship <15 m.	15 €	22 €
ship 15 - 20 m.	20 €	30 €
ship 20 - 30 m.	25 €	38 €
ship > 30 m.	30 €	45 €

Winter rates from November to March - by previous booking; water and electricity not included :

week	50 €
month	200 €

### ► HOTEL BOATS :

Rates by night :

without water nor electricity	25 €
with water and electricity	40 €

Please note: the tourist tax, due for any user from 18 years old and in the amount of 0.20 € per person, will be counted separately.

## Welcome :

We welcome you on site

from 11 am to 12 pm and from 6 pm to 7 pm.

During these hours, you can contact us:

- from monday to saturday at noon:

06 26 07 03 53/ 06 26 07 03 33

- saturday evening and sunday: 06 25 04 70 54